



Jean-Charles Falardeau et le Conseil des arts du Québec Jean-Charles Falardeau and the Québec Arts Council

Simon Langlois

Numéro 73, 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1067995ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1067995ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Langlois, S. (2019). Jean-Charles Falardeau et le Conseil des arts du Québec. *Les Cahiers des Dix*, (73), 85–132. <https://doi.org/10.7202/1067995ar>

Résumé de l'article

Le présent article rappelle la composition et le rôle du Conseil des arts du Québec, créé en 1962 et présidé par Jean-Charles Falardeau jusqu'en 1965. Au statut mal défini, en perpétuel conflit avec le ministère des Affaires culturelles qui assumait la gestion des affaires courantes en cette matière, le Conseil a néanmoins laissé en héritage un ensemble de propositions audacieuses et originales concernant la recherche et la culture, la langue et l'immigration, qui ne seront adoptées par le gouvernement du Québec que plusieurs années après la fin de ses activités.

Jean-Charles Falardeau et le Conseil des arts du Québec

SIMON LANGLOIS

Le Conseil *provincial* des arts du Québec (1962-1968) a eu une existence éphémère, mais porteuse de nombreux enseignements sur l'état des arts et de la culture au moment de la Révolution tranquille, sur la situation linguistique de même que sur les difficultés entourant la modernisation des institutions québécoises¹. Cet article retrace la genèse et les interventions du Conseil pendant son existence en accordant une attention toute particulière à l'action et à la pensée de Jean-Charles Falardeau, qui en fut le président. L'histoire du Conseil est exemplaire des difficiles relations entre des institutions similaires et l'appareil gouvernemental dans l'histoire du Québec. Malgré sa courte existence, il a joué un rôle précurseur en formulant un grand nombre d'avis sur les politiques culturelles et linguistiques qui ont été mises en place après la fin de ses activités, laissant un héritage important que cet article propose de retracer.

1. L'auteur remercie Fernand Harvey pour ses remarques sur une première version de cette contribution ainsi que Gilles Gallichan et Lucie Robert pour leur travail dans l'édition de ce texte.

Création du Conseil *provincial* des arts

Le 8 mars 1961, le gouvernement de Jean Lesage crée le ministère des Affaires culturelles du Québec (MAC), dont la genèse et l'histoire ont été retracées par Fernand Harvey². Ce ministère était original sur le continent nord-américain et il était manifestement inspiré par le modèle français et influencé par la pensée d'André Malraux. Le ministère regroupe à l'origine trois organismes préexistants : l'Office de la langue française, le Département du Canada français d'outre-frontière et la Commission des monuments historiques. La loi prévoit aussi la mise sur pied d'un organisme consultatif, le Conseil provincial des arts du Québec, qui entre officiellement en fonction en janvier 1962. Son premier président, Jean-Charles Falardeau, professeur titulaire au département de sociologie de l'Université Laval, est l'un des intellectuels les plus en vue du Québec³. Universitaire respecté, à la fois homme de science et homme de culture, celui-ci était tout désigné pour assumer cette fonction. C'est le sous-ministre du MAC, l'historien Guy Frégault, qui l'avait invité à faire partie du Conseil et à le présider. Ce dernier s'était lié d'amitié avec lui, alors qu'ils étaient tous deux inscrits au doctorat dans les années 1940 aux États-Unis. Frégault étudiait l'histoire chez les Jésuites à la Loyola University dans l'Illinois et Falardeau, la sociologie à l'Université de Chicago. Cette amitié allait être mise à l'épreuve après la mise en place du Conseil.

Falardeau a déjà une bonne connaissance du fonctionnement du Conseil des arts du Canada, créé en 1957, dont le père Georges-Henri Lévesque, très proche du sociologue, était vice-président. Il avait été maintes fois sollicité pour évaluer des demandes de subventions et des

2. Voir les deux articles de Fernand HARVEY : « Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion », *Les Cahiers des Dix*, n° 64 (2010), p. 2-46 ; « Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte (1964-1966) », *Les Cahiers des Dix*, n° 69 (2015), p. 49-104.

3. Voir les éléments biographiques dans notre article « Jean-Charles Falardeau, sociologue et précurseur de la Révolution tranquille », *Les Cahiers des Dix*, n° 66 (2012), p. 201-268.

demandes de bourses d'étudiants. Il connaissait aussi les moyens financiers – des millions de dollars à distribuer – dont disposait le conseil canadien. Sans doute espérait-il s'inspirer du mode de fonctionnement de ce dernier en acceptant l'invitation que lui avait faite Frégault.

Le Conseil provincial des arts du Québec lance ses activités le 29 janvier 1962 en organisant une séance inaugurale publique à laquelle participent le ministre des Affaires culturelles, Georges-Émile Lapalme, le sous-ministre, Guy Frégault, et les 26 membres du Conseil. Six personnes vont prendre la parole, dont deux membres anglophones. Le ministre assure qu'il entend collaborer avec le conseil et qu'il respectera son autonomie. Un peu plus tard, il précisera : « Le gouvernement détient les cordons de la bourse, mais les demandes ne seront plus étudiées par le ministre et le sous-ministre. Elles iront directement au Conseil des arts⁴ ». Pour sa part, Frégault s'inquiète de la piètre qualité du français parlé et écrit au Québec et il déplore l'état lamentable des bibliothèques dans la province. Il plaide pour la hausse des budgets accordés à la culture. Jean-Charles Falardeau, quant à lui, prononce une allocution substantielle dans laquelle il insiste sur l'importance de la culture dans notre société et il élabore la philosophie qui devait orienter les travaux du Conseil. Dans un clin d'œil à Alfred Pellan qui en est membre, il fait allusion au manifeste *Refus global* (1948) :

L'État provincial du Québec s'exprime comme l'incarnation politique de la société canadienne-française. Il est un État pluraliste, bien sûr. Mais il est, de façon dominante, privilégiée, essentielle, un État français d'esprit et de fait. [...] La composition de notre Conseil reflète déjà la pluralité des groupes ethniques et culturels dont se compose la population de notre province. [...] Que plusieurs parlent d'un « refus global », que d'autres s'expriment par l'exaspération, rien de ceci ne doit nous

4. Discours de Georges-Émile LAPALME devant la Corporation des instituteurs, *La Presse*, le 9 mars 1962.

étonner. L'artiste est, par définition, un révolté. Il vit plus que d'autres, les tensions de sa société. Il livre le combat de Jacob contre l'Ange⁵.

Falardeau dresse un véritable programme d'action pour le Conseil et pour le nouveau ministère. Il conçoit la culture comme une activité libre et créatrice, distincte du sens contemporain qu'elle prend très souvent quand l'accent est mis sur les aspects économiques ou récréatifs. Ses idées sont en phase avec celles de son collègue Fernand Dumont et il partage la vision de Georges-Émile Lapalme sur l'importance de la présence de l'État québécois dans le champ culturel. Pour le sociologue, l'affirmation nationale québécoise s'effectue au sein du Canada – il militait à cette époque pour le rêve binational et biculturel canadien –, mais elle s'appuie aussi sur l'État provincial, d'où l'importance attachée à l'intervention de ce dernier en matière culturelle. Il affirme une autre idée forte qui s'imposera plus tard – l'État pluraliste, la pluralité ethnique et culturelle, mais aussi « l'État français d'esprit et de fait » – à distance de la conception du Québec comme société tissée serrée qui dominait la scène intellectuelle de l'époque.

Dans son texte, Falardeau enchaîne sur la conception qu'il se fait de la place du Conseil au sein du ministère et il lui fixe d'ambitieux objectifs :

Pour notre part, nous constituons une sorte de superstructure destinée à coordonner et à stimuler des initiatives collectives ou individuelles aussi variées que le théâtre et l'information scientifique, l'édition et l'initiative artistique. [...] Si nous devons répondre aux besoins d'organismes radicalement différents les uns des autres, nous devons pour cela à la fois respecter l'individualité de chacun et préciser des normes générales d'excellence⁶.

5. Jean-Charles FALARDEAU, « Allocution d'ouverture de la session spéciale du Conseil des Arts du Québec », le 22 janvier 1962, p. 2-4. Direction des Archives de l'Université Laval (DAUL), Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C,1.

6. J. C. FALARDEAU, *op. cit.*, p. 7.

Dans une lettre envoyée à son collègue Guy Frégault – historien spécialiste de la Nouvelle-France – pour le remercier de sa présence à la première réunion du Conseil, Falardeau explicite sa vision :

Les réflexions que vous venez de nous soumettre ont eu la clarté de ton et l’ampleur de vue que pouvaient avoir les admonestations d’un Colbert aux intendants de la Nouvelle-France. Loin d’être étonné, vous serez, je le sais, réjoui, si pour notre part nous ambitionnons d’être plus que de simples intendants. Nous devons, pour être fidèles à notre mandat, assumer des rôles d’innovateurs⁷.

Superstructure, stimuler, répondre aux besoins, normes d’excellence, rôles d’innovateurs : ces expressions en disent long sur les attentes du président du Conseil des arts, dont l’enthousiasme est partagé par ses collègues. Le ministère et son Conseil des arts doivent jouer un rôle actif, pense Falardeau. Mais, comme on le verra, les rôles de chacun exigeront rapidement d’être précisés.

Le Conseil est composé de 26 membres, nommés par le MAC au cours de l’automne 1961, quatre femmes et vingt-trois hommes, venant d’horizons variés. On y retrouve des universitaires, des artistes, des journalistes, des clercs, des juristes, des écrivains et des employés de sociétés d’État comme Radio-Canada. Secrétaire général du MAC, Jean Octeau agit aussi comme secrétaire du Conseil et il assure la liaison avec le ministère. La liste des personnalités ayant accepté de faire partie du Conseil est impressionnante (voir l’Annexe). Elles appartiennent à l’élite intellectuelle de l’époque – en particulier, à l’élite du monde culturel – et plusieurs d’entre elles sont connues sur la place publique. Ces personnes sont toutes très occupées et la plupart ont atteint un niveau avancé dans leurs carrières respectives. Elles auront donc des contraintes importantes et il leur sera difficile de consacrer tout le temps qu’il aurait été nécessaire à accomplir les nombreuses tâches que commandait la « superstructure » évoquée par Falardeau. En effet, le

7. Lettre de J. C. FALARDEAU à Guy Frégault, sous-ministre du ministère des Affaires culturelles, le 1^{er} février 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

Conseil ne dispose alors pas du personnel ni du secrétariat qui auraient été nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés.



Photographie prise à la séance régulière du Conseil Provincial des Arts le 11 mai 1962. De gauche à droite, assis : MM. Jean Papineau-Couture, Mario Duliani, Mme Roberta Beatty, M. Pierre Demers, Mlle Rina Lasnier, MM. Jean-Charles Falardeau (président du Conseil), Guy Viau, Murray-G. Ballantyne et Mme Hélène Lessard. Debout en arrière, dans le même ordre : MM. Jean Simard, William Hanburry Budden, Cyrias Ouellet, Jean-Guy Pilon, Frère Clément Lockquell, Marcel Trudel, David Rome, Jean Oceau (secrétaire exécutif du ministre des Affaires culturelles et secrétaire du Conseil), Anson C. McKim, Pierre Boucher, Jean Vallerand et Gilles Marcotte. N'apparaissent pas sur la photo : MM. Jean-Louis Gagnon, André Laurendeau, Eric McLean, le R. P. Pierre Angers s. j. et Mme Judith Jasmin. Source : DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau.

Tous les membres du Conseil consacrent beaucoup d'énergie aux différents mandats qu'ils se sont donnés. Mais ils sont rapidement assez débordés par le travail à faire. Ainsi, l'écrivain Yves Thériault démissionne après quelques mois « pour des raisons personnelles » et André

Laurendeau, directeur du journal *Le Devoir*, quitte ses fonctions après avoir été nommé coprésident de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Même Falardeau trouve difficile à plus d'un moment de concilier son métier de professeur à temps complet et sa tâche de président du Conseil, comme le révèle sa correspondance. Les membres se réunissent au cours des fins de semaine plusieurs fois par année, mais ils ont aussi de nombreuses tâches à accomplir entre ces réunions au sein des comités internes du Conseil, sans l'aide d'un personnel professionnel, contrairement à ce qui se passe de nos jours dans des institutions semblables.

Jean-Marc Léger, alors directeur de l'Office de la langue française, suggère très tôt « de changer le nom du Conseil Provincial des Arts en celui de « Conseil des Arts du Québec ». Il invoque plusieurs raisons : « [...] trop de gens chez nous et dans le reste du pays sont portés à minimiser ce qui est "provincial" par rapport à ce qui est "fédéral" », ajoutant que l'épithète « provincial » diminue l'importance d'une institution, notamment à l'étranger⁸. Le président Falardeau applique immédiatement la suggestion de son collègue en adoptant dans sa correspondance et dans ses interventions publiques la mention « *Conseil des arts du Québec* ». Celle-ci va s'imposer rapidement dans l'usage et les références publiques. Ce changement de vocabulaire est un indicateur parmi d'autres de la mutation de la référence nationale en cours dans les années 1960 chez les francophones du Québec. Mais il faudra attendre plusieurs années avant que le nom du Conseil change officiellement.

Le Conseil crée six commissions permanentes présidées par l'un de ses membres et comptant trois ou quatre personnes choisies parmi ces derniers. Cinq de ces commissions portent sur les arts plastiques (Guy Viau, président), les lettres (Gilles Marcotte, président), la musique (Jean Papineau-Couture, président), les sciences de l'homme et les sciences de la nature (Pierre Demers, président), le théâtre (André

8. Lettre de Jean-Marc LÉGER, président de l'Office de la langue française, à J. C. Falardeau, le 12 juin 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

Laurendeau, président). La sixième est composée des présidents des cinq précédentes. Ces commissions sont chargées d'examiner les demandes de subventions dans leurs différents domaines. Les demandes touchant la radio et la télévision, ainsi que celles portant sur *l'encouragement* aux auteurs et l'aide à la publication, relèvent de chaque commission, selon leurs spécialités. À la demande expresse du MAC, une autre commission est créée au sein du Conseil des arts – après l'adoption de la Loi sur l'assurance-édition en avril 1962 – afin d'examiner les demandes d'aide soumises par les maisons d'édition aux fins de publication de manuscrits. L'historien Marcel Trudel préside cette commission.

La politique culturelle en développement dans le nouveau ministère comprend un embryon de politique scientifique. Les sciences de la nature – qui comprennent la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie et les sciences connexes – font partie des domaines couverts par le Conseil des arts, ce qui implique que ce dernier touche à un large éventail d'activités. Dès la deuxième réunion du Conseil, le 23 février 1962, les membres s'interrogent sur la pertinence d'inclure les sciences de la nature dans leur champ d'activité et l'un d'entre eux avance que le gouvernement devrait mettre sur pied un Conseil de la recherche scientifique. Mais le Conseil des arts décide finalement de conserver ce volet, soucieux de contribuer à « l'organisation de l'aide à la recherche scientifique et de marquer l'appartenance des disciplines scientifiques au concept de culture⁹ ». La loi est cependant assez vague sur le mandat et le rôle du Conseil. Seuls deux articles lui sont consacrés, qu'il importe de citer afin de comprendre la suite des choses.

Art.18. Le Conseil provincial des arts est formé des personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

9. Procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil des arts, le 23 février 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

Art. 19. Le Conseil est chargé de recommander au ministre les moyens les plus efficaces pour accentuer l'avancement des arts et des lettres dans la province.

Jean-Charles Falardeau a maintes fois déploré l'imprécision entourant le rôle du conseil. «Aucune loi ne définissait à l'avance les responsabilités du Conseil ni ne décrivait son statut et sa structure¹⁰», écrit-il au ministre Lapalme quelques mois après la mise en route du Conseil. Plus tard la même année, il exprime son amertume dans une lettre envoyée au président de la Société historique de Vaudreuil-Soulanges, dont la demande de subvention a été refusée par le ministère. «Si le statut du Conseil des arts du Québec était bien défini et si nous savions avec un minimum de précision où nous en sommes nous-mêmes, je pourrais vous proposer une ligne de conduite. [...] Nous en sommes encore à un stade où aucune voix de Jéhovah n'a démêlé la terre en eaux grondantes¹¹». Cette imprécision allait être à la source de nombreux conflits entre le ministère et le Conseil, surtout pendant les premières années de son fonctionnement.

Trois chantiers sont ouverts par le Conseil au début des travaux : élaborer un projet de constitution, examiner les demandes de subventions reçues au ministère et préparer un avis sur la politique culturelle. La poursuite des deux premiers travaux engendrera rapidement des conflits avec le ministère des Affaires culturelles.

La constitution du Conseil des arts

Normalement, les membres d'un nouvel organisme connaissent les attentes et les normes de fonctionnement de l'entité dont ils acceptent

10. Lettre de J. C. FALARDEAU au ministre Georges-Émile Lapalme, le 5 juin 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

11. Lettre de J. C. FALARDEAU à Lucien Thériault, président de la Société historique de Vaudreuil-Soulanges, le 20 novembre 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

de faire partie, ce qui n'empêche nullement de le faire évoluer par la suite. Dans le cas présent, le Conseil des arts ne dispose pas au départ de balises explicites et claires sur son statut, son rôle et ses relations avec le ministère. Aussi, le Conseil tient-il d'abord à définir sa « constitution » interne et à préciser la nature de ses relations avec le MAC, en plus de se doter de règles de régie interne.

Le comité de la constitution est créé lors de la deuxième réunion du Conseil le 23 février 1962. Il est présidé par le juriste William Hanbury Budden, et les membres sont Jean-Charles Falardeau, Guy Viau, Jean-Louis Gagnon et Jean Oceau. Rédigé dès le mois de mai 1962, le projet de constitution est ambitieux et il prévoit explicitement que le Conseil des arts pourrait :

- susciter, aider et stimuler les initiatives artistiques, littéraires et scientifiques publiques et privées ;
- organiser et diriger seul ou de concert avec d'autres des activités et initiatives artistiques, littéraires et scientifiques ;
- attribuer à même le budget prévu à cette fin des subventions et des bourses à des organismes et à des individus ;
- décerner des prix et des récompenses ;
- mener des enquêtes et des consultations à ces fins ;
- acquérir, détenir et gérer des biens meubles...
- ouvrir et détenir des comptes de banque...
- s'occuper de toute autre question relevant de ses responsabilités¹².

Le projet est soumis au ministre Lapalme le 5 juin 1962 et Jean-Charles Falardeau en précise l'orientation générale dans sa lettre de transmission : « La constitution que nous soumettons a le mérite, croyons-nous, de s'inspirer du modèle de quelques excellents organismes analogues qui existent déjà¹³ ». Fernand Harvey a bien résumé l'ambition

12. « Avant-projet de constitution du Conseil des arts », mai 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,6.

13. Lettre de J. C. FALARDEAU au ministre Georges-Émile Lapalme, le 5 juin 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,6.

derrière le projet de constitution du Conseil : « Faute de précision quant à son aspect consultatif auprès du ministre et en l'absence de statuts et règlements pour son fonctionnement, plusieurs de ses membres ont eu tendance à assimiler leur rôle à celui du Conseil des arts du Canada fondé sur le principe d'autonomie du *arm's length* britannique¹⁴ ». À Ottawa, il n'y a pas de ministère de la Culture et le Conseil des arts du Canada est chargé de gérer la distribution de fonds et de subventions en matière de culture et d'aides aux universités canadiennes. Tel n'est pas le cas au Québec, car le ministère des Affaires culturelles travaille à mettre en place tout l'encadrement administratif des interventions gouvernementales dans le domaine de la culture depuis sa création un an auparavant. L'ampleur et la portée du mandat ainsi défini par le Conseil des arts du Québec sont mal reçues par le sous-ministre du ministère des Affaires culturelles, Guy Frégault, car la proposition heurte de plein fouet les prérogatives du ministère.

Le 22 août 1962, le sous-ministre dépose un contre-projet de constitution devant les membres du Conseil des arts. Il critique le projet déposé par ce dernier et argumente que le sien « est conforme à la loi créant le ministère des Affaires culturelles ». Le contre-projet enlève au Conseil la possibilité d'agir en son nom propre (donner des bourses, etc.). Dans une première réaction en réunion, Falardeau formule immédiatement deux ajouts importants à ses yeux : 1) « que le Conseil soit informé avec précision de la portion du budget qui est spécifiquement destinée aux subventions et à l'aide à la création » et 2) « qu'aucune somme ne soit utilisée à même cette portion du budget avant que le Conseil des arts ait formulé des recommandations quant aux diverses demandes de subventions¹⁵ ». Frégault exprime son accord avec les deux propositions.

14. F. HARVEY, « Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte (1964-1966) », art. cit., p. 72.

15. Procès-verbal de la 7^e réunion du Conseil des arts le 22 août 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

La réunion est longue et houleuse d'après les commentaires exprimés dans le compte rendu qui en a été fait. Le juriste Budden, qui avait rédigé l'avant-projet, de même que plusieurs autres membres du Conseil se montrent très critiques du contre-projet de constitution de Guy Frégault et ils réagissent assez vivement devant les interventions de ce dernier sur le rôle et le statut du Conseil des arts. Ils acceptent difficilement que le ministère puisse octroyer des subventions sans passer par le Conseil. Ces remarques négatives ne seront consignées au procès-verbal que lors de la réunion suivante, le 27 septembre 1962, lorsque les membres exigeront des modifications au texte rédigé par le secrétaire Jean Oceau, soumis pour adoption, mais jugé trop incomplet et non fidèle à ce qui s'était passé le mois précédent lors de la visite de Frégault. Après avoir pris connaissance de ces remarques négatives, celui-ci réagit vivement dans une lettre adressée à Falardeau le 13 novembre. À son tour, ce dernier s'étonne du ton employé par le sous-ministre et se déclare « tout à fait ahuri par son contenu ». Il demande à rencontrer Frégault et il note dans ses papiers que « tout indique que le ministère considère le Conseil comme un rival¹⁶ ». Bref, le projet de constitution du Conseil des arts pose un net problème.

L'enjeu des demandes de subvention

Dès le début de ses activités, le Conseil des arts ouvre un deuxième chantier en s'impliquant dans l'évaluation des demandes de subventions adressées au ministère. L'évaluation des dossiers et la prise de décision sont l'occasion de nombreux malentendus et de sérieux conflits entre le ministère et le Conseil, avant qu'un *modus vivendi* ne soit établi par l'adoption d'une constitution clarifiant un peu les rôles respectifs des deux entités.

16. Notes personnelles de J. C. FALARDEAU, DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

Trois types de problèmes se posent dès le départ dans l'examen des demandes de subventions adressées au ministère : le partage flou des responsabilités entre le Conseil et le MAC, l'absence de critères clairs pour le dépôt des demandes et la prise de décision et, enfin, la question des relations personnelles et des conflits d'intérêts.

Partage flou des responsabilités entre le Conseil et le MAC

Pour l'année 1962-1963, le ministère dispose d'un budget de 775 000 \$ pour l'attribution de subventions diverses. Mais il a déjà engagé lui-même un montant de 425 000 \$ et il laisse au Conseil des arts le soin d'examiner un certain nombre de projets, avec une enveloppe disponible de seulement 315 000 \$, tout en conservant une marge de sécurité de 35 000 \$. Or, le montant des demandes en suspens s'élève à 969 125 \$. En juin et juillet, Falardeau rencontre à trois reprises Frégault afin de discuter de l'évaluation des demandes de subventions et, en compagnie du vice-président Guy Viau, il s'entretient une fois avec le ministre Lapalme aux bureaux du ministère afin de tenter de dénouer l'impasse. À la réunion du 22 août 1962, Guy Frégault doit aussi s'expliquer sur le fait que le ministère octroie des subventions sans demander l'avis du Conseil. Il avance alors trois raisons : le caractère urgent de certaines demandes, les engagements préalables du ministère et les décisions prises au conseil des ministres. Frégault en profite pour réaffirmer le pouvoir discrétionnaire du ministre et il rappelle que le Conseil des arts « est un corps consultatif ».

Même si une partie du budget a déjà été engagée pour l'année en cours, les membres du Conseil décident d'examiner les demandes qui lui sont parvenues et qui étaient auparavant analysées au sein des commissions. Le Conseil exige cependant du ministère que son nom ne soit pas associé aux subventions accordées en 1962-1963 et il rappelle que le budget des subventions est insuffisant. « Le Conseil s'est vu ainsi dans l'incapacité de donner suite aux normes d'une politique d'ensemble

qu'il avait commencé à formuler¹⁷ ». Falardeau rencontre le ministre le 25 septembre 1962 et ce dernier l'assure que désormais le Conseil des arts sera consulté sur l'octroi des subventions et qu'il sera aussi consulté pour la préparation du prochain budget du ministère.

Les relations avec le ministère vont cependant rester difficiles pendant un certain temps, car le MAC a entre-temps créé une Direction des arts et lettres à l'intérieur de son ministère, dont la structure recoupe les Commissions établies par le Conseil des arts, afin de formaliser la gestion des affaires courantes. Cette Direction comprend au départ quatre services portant sur la Musique, le Théâtre, les Lettres et les Arts plastiques. C'est le ministère qui dispose des ressources en personnel afin de voir aux affaires culturelles.

L'absence de formalisation et de critères clairs

Une autre difficulté se pose dans le processus d'attribution des subventions en matière de culture, soit l'absence de formalisation dans les procédures de soumission des demandes d'aide financière. Celles-ci se font alors par une simple lettre, adressée au ministère des Affaires culturelles. Dans sa réponse à l'un des demandeurs d'aide, Falardeau cerne bien les problèmes qui entourent la formulation des projets.

En principe, tous les chercheurs intellectuels engagés dans une étude importante sont admissibles aux subventions du Ministère des Affaires culturelles. J'ajoute immédiatement que la « politique » du ministère à ce sujet n'est malheureusement pas clairement établie – c'est à chacun de tenter sa chance... La procédure à suivre est tout simplement la suivante : adresser au Ministère une requête qui précise a) la nature de la recherche b) la justification des frais engagés par celle-ci c) le montant de la subvention demandée¹⁸.

17. Lettre de J. C. FALARDEAU à Guy Frégault, sous-ministre du MAC, le 31 août 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

18. Lettre de J. C. FALARDEAU à François Beaudin, le 30 septembre 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

Les projets soumis viennent de grandes institutions nationales (musées, orchestres symphoniques de Québec ou de Montréal, etc.), mais aussi d'organismes locaux, parfois soutenus par un député. Les critères de sélection des projets sont par ailleurs imprécis, comme le montre cette critique dans une lettre adressée au président du Conseil : « [...] les journaux nous apprennent les octrois accordés à des fanfares de village. Depuis quand la musique cuivrée, le trombone à coulisse et le cor de chasse ont-ils fait avancer la culture d'un peuple au cours de l'histoire ?¹⁹ »

À l'automne 1963, le MAC refuse la demande d'aide financière présentée par la revue *L'Action nationale*. Son directeur, François-Albert Angers, écrit une longue lettre à Falardeau pour demander des explications et lui faire part des « réactions indignées de plusieurs de nos correspondants ». La lettre est publiée dans la revue et l'affaire connaît un certain retentissement dans les médias²⁰. Le ministre doit même expliquer en Chambre les raisons de ce refus. Dans sa réponse à Angers, Falardeau déplore « l'indétermination des relations du Conseil avec le Ministère des Affaires culturelles. [...] Nous sommes dans une situation pirandellienne de vingt-cinq personnes en quête d'un statut et d'une fonction reconnus²¹ ». Il ajoute que le rôle du Conseil est de faire des recommandations alors que le ministère se réserve le privilège de rendre les décisions. « Nous n'avons généralement été informés de ces décisions, nous du Conseil, que longtemps après coup, souvent par les listes publiées dans les journaux ». Il précise ensuite que, d'après plusieurs sources, lorsqu'une décision est négative, la lettre officielle dit « par suite de la recommandation du Conseil... » et lorsqu'une décision est positive et que la subvention est accordée, la lettre mentionne

-
19. Lettre de Paul BOUCHARD, président de la Société de géographie de Québec, à J. C. Falardeau, le 9 octobre 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.
 20. Voir la lettre de François-Albert ANGERS, « Le Conseil des Arts et nous », *L'Action nationale*, février 1964, p. 597.
 21. Lettre de J. C. FALARDEAU à F. A. Angers, le 22 janvier 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C1.

« par suite d'une décision du ministre des Affaires culturelles ». Falardeau déplore que la lettre du ministère ne justifie pas les décisions défavorables, car, précise-t-il, « le Conseil a toujours motivé les recommandations qu'il soumettait au ministère ». Il explique par ailleurs que le Conseil des arts avait formulé une recommandation négative sur le projet soumis par *L'Action nationale*: « Le Conseil des Arts estime que le Ministère des Affaires culturelles (agissant au nom du gouvernement du Québec) ne doit pas subventionner des revues de combat politique²² ». Il reconnaît au passage la difficulté de distinguer ce qu'est une revue de culture générale et une revue de combat politique, mais il se montre prêt à en discuter et il assume la responsabilité du Conseil des arts dans cette décision. François-Albert Angers revient à la charge dans un long article publié dans *L'Action nationale* en mars 1964 et il critique à la fois le Conseil des arts et le ministre Lapalme pour avoir refusé de donner une subvention à sa revue. L'auteur est bien au fait des problèmes de communication entre le Conseil et le ministère. Il reproche au ministre « la manie duplessiste de tout vouloir contrôler²³ » et lui recommande de donner au Conseil des arts une véritable autonomie. Il critique aussi le Conseil au passage, en rapportant le conflit d'intérêts dans lequel se sont placés certains de ses membres lorsque le ministère a accepté d'acheter leurs ouvrages. Dans la foulée de cette affaire, le père Gustave Lamarche écrit à Falardeau pour évoquer « le principe de la haute dignité de l'ordre politique » et éviter que celui-ci soit confondu avec les luttes de groupes et de partis. Il mentionne que le « combat politique » peut aussi être entendu comme « cette lutte que doit constamment mener le citoyen pour la défense de l'idéal supérieur de la nation, ou simplement cette action généreuse, vigilante, intelligente qu'il doit exercer en vue du bien commun [...] ou enfin ce *sens critique* qu'il

22. *Idem.*

23. F. A. ANGERS, « Affaires culturelles et Conseil des Arts », *L'Action nationale*, mars 1964, p. 634.

convient constamment d'exercer vis-à-vis des gouvernements dans une société démocratique²⁴ ».

Une autre difficulté rencontrée par le Conseil des arts – mais aussi par le ministère des Affaires culturelles – est de distinguer clairement ce qui relève du domaine de l'éducation et ce qui relève de celui de la culture. Le ministère de la Jeunesse – futur ministère de l'Éducation – est alors en restructuration et les politiques entourant les demandes de subventions ne sont pas encore clairement établies, rendant parfois difficile de distinguer ce qui relève de l'éducation et ce qui relève de la culture et de la création. Le refus, par le ministère des Affaires culturelles de subventionner les *Festivals de musique du Québec* en 1962 en offre un exemple, car l'organisme est un mouvement d'éducation et leur proposition aurait donc dû être acheminée au ministère de la Jeunesse, comme Falardeau s'en explique à son président :

Comme vous le savez, notre Conseil des arts du Québec a comme responsabilité de « conseiller » le ministère des Affaires culturelles. Nos délibérations et conclusions sont, de par la nature de notre institution, confidentielles. C'est au ministère, et à lui seul, que notre Conseil, par l'intermédiaire de son président, communique ses opinions, avis ou recommandations, qu'il s'agisse de subventions ou de toute autre question. Aussi bien, c'est le ministère qui prend les décisions finales²⁵.

La question des bourses fait aussi problème. Plusieurs étudiants demandent de l'aide au MAC afin de poursuivre des études avancées à l'étranger dans différents domaines, que ce soit en musique, en arts plastiques ou même... en physique. Des besoins nouveaux émergent au Québec, nécessitant l'élaboration de politiques publiques qui se mettent en place peu à peu. Lors de la 8^e réunion du Conseil (le 27 septembre 1962), certains membres proposent que toutes les variétés

24. Lettre de Gustave LAMARCHE à J. C. Falardeau, le 11 mars 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C1.

25. Lettre de J. C. FALARDEAU à Armand Boisclair, président du Conseil d'administration de l'organisme Les Festivals de musique du Québec, le 30 septembre 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

de bourses, qui vont jusqu'au doctorat, relèvent désormais du ministère de l'Éducation et que tout ce qui est au-dessus du doctorat soit confié au ministère des Affaires culturelles, ce à quoi s'opposent d'autres membres en prenant comme exemple les bourses octroyées dans le domaine des beaux-arts ou de la littérature. Les besoins varient d'un secteur d'activité culturelle à un autre, fait-on valoir, et le critère du diplôme ne vaut pas dans les domaines artistique et littéraire.

Après une année difficile, Falardeau réclame avec insistance le 13 décembre 1962 une rencontre avec le premier ministre Jean Lesage. Il insiste sur la nécessité impérieuse de définir le mandat du Conseil et ses relations avec le ministère. « La situation de fait depuis le début du Conseil est intenable. Le Conseil des arts, jusqu'à maintenant, a été, malgré un travail intense et de haute qualité de la part de ses membres, une pure fiction : on se demande même s'il n'est pas déjà devenu un objet d'appréhension de la part du ministère²⁶ ». Il plaide ensuite pour une augmentation du budget accordé au MAC et il soutient que l'essor culturel du Québec est aussi important que l'essor économique. Le président du Conseil des arts tient le même discours que le ministre des Affaires culturelles devant le premier ministre Lesage.

Relations personnelles et conflits d'intérêts

Le Conseil des arts est formé de membres très engagés dans les divers domaines culturels (théâtre, littérature, musique, édition, journalisme, enseignement, etc.) et ceux-ci entretiennent forcément des relations personnelles avec plusieurs demandeurs potentiels de subventions, le milieu québécois des arts et de la culture étant, dans les années 1960, assez restreint. Or, ils sont chargés de statuer sur les projets de certains de leurs collègues, ce qui est parfois à l'origine de conflits de rôles, à ne pas confondre avec les conflits d'intérêts pour

26. Mémo accompagnant la lettre de J. C. FALARDEAU à Jean Lesage, le 13 décembre 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,25.

lesquels le Conseil avait établi des balises. À l'époque, plusieurs écrivains québécois espèrent recevoir de l'aide financière du Conseil nouvellement créé, ce qui place son président dans l'embarras à plusieurs reprises, car Jean-Charles Falardeau était proche du milieu littéraire québécois. C'est vers lui que plusieurs demandeurs recalés dirigent leurs plaintes, parfois à son adresse personnelle ou encore à celle du département de sociologie de l'Université Laval. Retenons quelques exemples.

En 1963, François Hertel écrit à Falardeau, depuis Paris où il vit dans une sorte d'exil volontaire, afin qu'il appuie sa demande de pouvoir bénéficier du programme d'achat de son livre. « Les étés sont pour moi la période des vaches maigres²⁷ », lui confie-t-il. Depuis Florence en Italie, Yves Thériault sollicite en août 1962 un appui financier ou « quelque travail temporaire pour le Conseil ». Sans ressource et devant subvenir aux besoins de sa famille, il précise que « l'immédiat de la situation est un désastre ». N'ayant pas eu de réponse, il revient à la charge plusieurs mois après et il critique cette fois durement les orientations du Conseil des arts dont il avait brièvement été membre à l'hiver 1962. « D'ailleurs, le Conseil des arts est plus intéressé au ballet et au théâtre, et pour cause, qu'aux écrivains. Les actes passés en font foi²⁸ ». Falardeau lui répond finalement en novembre dans une lettre dont le ton se veut chaleureux, afin d'expliquer poliment les raisons du retard et du refus. « Ce n'est pas vous qui êtes en cause : c'est un système qui n'est pas encore en place²⁹ ». Le 2 décembre 1962, Thériault s'excuse d'avoir perdu patience. Il exprime de nouveau son désarroi en affirmant qu'il arrive à survivre d'un mois à l'autre grâce à l'appui de ses amis, grâce aux Italiens et grâce aux Français. « À la fin, cela constitue une vie. J'aurais préféré ne pas avoir à la vivre. Mais, tant pis

27. Lettre de François HERTEL à J. C. Falardeau, le 5 juillet 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C1.

28. Lettres d'Yves THÉRIAULT à J. C. Falardeau, le 4 août 1962 et le 29 octobre 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

29. Lettre de J. C. FALARDEAU à Y. Thériault, le 20 novembre 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

et, comme vous dites, j'ai tout de même choisi un maudit beau pays où crever de faim³⁰».

Le Conseil des arts avait approuvé en 1962 une demande d'aide de Fernand Ouellette, occupé à écrire la biographie d'Edgar Varèse. Le ministre Lapalme étant alors en congé de maladie, Guy Frégault refuse d'accorder la demande de subvention pourtant approuvée par le Conseil des arts du Québec. L'un de ses membres, l'écrivain Jean Simard, qualifie de « sèche » la lettre envoyée à l'écrivain et il s'en plaint au président Falardeau qui lui répond : « Une lettre très dure et très blessante que j'ai reçue de Frégault ces jours derniers a durci en moi ce que je persistais à garder de bienveillant à son égard. Tu peux donc dire à notre ami Ouellette qu'il n'est pas, hélas, seul à souffrir des "affaires" qui se font au nom de la culture [...] »³¹ » Finalement, Fernand Ouellette recevra une aide financière du MAC pour son projet sur le musicien Varèse, mais une année plus tard, le 12 novembre 1963³². La mention « notre ami » illustre bien les relations de proximité et les possibles conflits de rôle. À notre connaissance, Falardeau a cependant géré avec doigté ces situations difficiles et il a conservé la nécessaire distance qu'impliquait sa fonction de président du Conseil, comme l'indiquent les réponses à ses correspondants.

Le Conseil adopte aussi des mesures afin de gérer les conflits d'intérêts : « Quand une affaire engage les intérêts d'un membre du Conseil, ce membre peut, sur invitation du Conseil, exprimer des opinions et donner des renseignements sur cette affaire, mais se retire au moment des délibérations et du vote. Un membre éligible à des subventions doit s'absenter de toute réunion touchant la décision qui

30. Lettre d'Y. THÉRIAULT à J. C. Falardeau, le 2 décembre 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

31. Lettre de J. C. FALARDEAU à Jean Simard, le 20 novembre 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,1.

32. L'ouvrage sera publié à Montréal et à Paris. Fernand OUELLETTE, *Edgard Varèse*, Montréal et Paris, Éditions Seghers, 1966. Il est traduit en anglais et publié à Londres en 1973.

l'intéresse³³ ». Plus tard, à la 11^e réunion tenue en mai 1963, le Conseil se fait plus précis : « Devant certaines demandes de la part d'organismes auxquels des membres du Conseil sont associés, le Conseil conclut à l'unanimité qu'une subvention peut être accordée lorsqu'elle n'est pas versée à un membre à titre personnel, mais à un organisme culturel auquel ce membre serait associé³⁴ ». Ces règles n'ont cependant pas empêché Jean-Guy Pilon de protester contre le refus de financer la revue *Liberté* à laquelle il était associé. « Mes camarades et moi avons déjà contribué financièrement à cette revue ; si nous le faisons encore, nous serions ridicules. Les pays les moins civilisés – nous dit-on – peuvent venir en aide aux revues littéraires. Ici, "*Liberté*" est la seule³⁵. »

Un projet de politique culturelle

À partir du milieu de l'année 1962, le Conseil s'attelle à la tâche de préparer un mémoire sur la politique culturelle à l'intention du ministre. C'est le troisième grand chantier qu'il s'est donné. Falardeau rédige les orientations globales du projet alors que les membres des six commissions se chargent de proposer des orientations dans les différents champs de la culture et des arts. Ce document est le premier jalon officiel posé dans l'élaboration d'une telle politique au sein du MAC.

Dans ce mémoire, le Conseil propose que le gouvernement québécois adopte une politique culturelle aussi hardie que la politique économique qu'il a promue depuis sa prise du pouvoir en juin 1960. Le fil rouge du mémoire est l'adéquation entre le progrès économique et le progrès social. « Dans la sphère économique, comme résultat d'une

33. « Statuts du Conseil des arts », 1962. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,6.

34. Procès-verbal de la 11^e réunion du Conseil des arts, le 13 mai 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

35. Lettre de Jean-Guy PILON à J. C. Falardeau, le 26 août 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C,1.

planification hardie, le gouvernement vient de prendre des mesures radicales destinées à favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Une planification et une politique dynamiques semblables s'imposent dans la sphère des activités culturelles³⁶».

Le Conseil des arts suggère d'abord de consolider et d'améliorer les services existants (bibliothèques, musées, l'Office de la langue française, etc.). Il propose ensuite « d'instituer des formes nouvelles d'aide culturelle pour répondre soit à des besoins nouveaux soit à des besoins anciens demeurés sans réponse satisfaisante³⁷ ». Comme il n'existe que depuis dix mois et qu'il a traversé plusieurs épisodes difficiles dans ses relations avec le ministère, le Conseil fait valoir un certain nombre de revendications qui le concerne au premier chef. Il réaffirme la nécessité d'avoir un statut d'acteur actif: « Aussi bien, s'il se voit ainsi associé à l'énoncé d'une telle politique, le Conseil des Arts se voit aussi nécessairement associé à son exécution ». Il réclame plus de moyens pour remplir un tel mandat et il revendique la création d'un Service de recherche et de documentation qui serait commun au ministère et au Conseil, ainsi que la nomination, pour ce dernier, d'un directeur général, salarié à temps complet. « Le Conseil des Arts est un organisme nécessaire à la vie du Québec. Son importance ne fera que s'accroître au fur et à mesure que se préciseront et se multiplieront ses activités³⁸ ».

Le mémoire fait la promotion de l'aide gouvernementale à la recherche scientifique, tant dans les sciences de l'homme que dans les sciences de la nature. Il propose que l'État crée un Centre de la recherche scientifique relevant directement du Conseil exécutif du gouvernement et qu'il mette sur pied un programme de subventions pour la recherche universitaire. Ce programme devrait comprendre quatre volets afin de

36. *Quelques conditions et éléments d'une politique culturelle pour le Québec*, mémoire soumis au ministère des Affaires culturelles, Québec, Conseil des arts du Québec, 5 novembre 1962, p. 2.

37. *Id.*

38. *Ibid.*, p. 7.

répondre aux besoins du milieu : les subventions de recherche individuelle, les bourses postdoctorales et de recherche, les subventions à la publication de livres et de revues, et les subventions aux colloques et congrès scientifiques. Le Conseil recommande aussi de créer un programme de bourses à l'intention des écrivains, des musiciens et des artistes et un autre à l'intention des organismes dans les domaines des lettres, des arts, de la musique et du théâtre. Le mémoire du Conseil accorde un statut particulier au théâtre, plutôt qu'au cinéma ou qu'à la télévision. « Nous posons ici un jugement de valeur et déclarons notre préférence pour le théâtre. À nos yeux, le théâtre est le premier des arts du spectacle tant au point de vue social qu'au point de vue poétique³⁹ ». Le conseil formule enfin diverses recommandations sur la vie culturelle au Québec. Il propose que le ministère des Affaires culturelles finance la rédaction d'un dictionnaire de la littérature canadienne-française et il recommande la création d'un Prix de composition musicale. Le Conseil formule des projets plus ambitieux, tels que la mise sur pied d'une Compagnie nationale d'opéra à Montréal, vouée à la promotion des arts lyriques, ou encore la création d'un musée d'art moderne qui pourrait être inauguré en même temps que l'Expo 67. La version finale de ce mémoire est adoptée lors de la réunion du 5 novembre 1962.

Un autre dossier retient l'attention du Conseil au début de l'année 1963, celui de la Place des arts de Montréal, dont la construction s'achève. Situé en plein cœur de la métropole, l'édifice est prestigieux. La Corporation Sir-George-Étienne-Cartier, qui en assure la gestion, entend célébrer avec faste l'ouverture de cette salle de spectacle attendue depuis longtemps et elle organise un Festival d'inauguration prévu pour le mois de septembre 1963. Le coût élevé des billets en prévente soulève la polémique et plusieurs voix protestent au nom de l'accessibilité à la grande culture. Certains réclament que le MAC subventionne la vente des billets pour la soirée d'ouverture afin d'en faire diminuer le

39. *Ibid.*, p. 27.

prix et pour faciliter l'accès au grand public. Devant la controverse, le ministère sollicite l'avis du Conseil des arts, qui refuse de se prononcer lors de la réunion du 20 juin 1963. Le Conseil recommande plutôt au gouvernement « de repenser fondamentalement la structure et l'orientation de la Place des arts et de la Corporation Sir-George-Étienne Cartier⁴⁰ ». Ce dossier divise les membres du Conseil. L'un d'entre eux, Pierre Boucher – parlant au nom de l'Union des artistes – est très critique de l'administration de la Place des arts de Montréal. Il proteste vivement contre la nomination d'un Américain de 31 ans unilingue anglais, Silas W. Edman, comme administrateur exécutif. Boucher déplore que les artistes canadiens soient sous-payés par rapport aux artistes étrangers invités à se produire dans la salle de concert et il remet en question la composition du conseil d'administration de la Corporation Sir-George-Étienne-Cartier qui ne comprend pas de représentant du monde du spectacle.

Constitution finalement adoptée

La création de la Direction des arts et lettres au ministère des Affaires culturelles amène le Conseil des arts, placé devant un possible conflit de rôles avec cette Direction, à remettre à l'ordre du jour l'élaboration d'une constitution. William B. Budden est chargé de préparer un nouveau projet lors de la réunion du 22 avril 1963. Six mois après avoir reçu ce mandat, lors de la 13^e réunion du Conseil, le 26 octobre 1963, le juriste dépose son texte. La veille de cette date, il avait pris soin de consulter le ministre Lapalme afin de l'informer de la teneur du projet. Ce dernier profite de sa présence à Montréal pour participer à la réunion. Sensibilisé maintes fois par Falardeau, il est conscient de l'insatisfaction qui règne dans les rangs du Conseil des arts et il incite ses membres à la patience dans le contexte de la mise en

40. Procès-verbal de la 12^e réunion du Conseil des arts, le 20 juin 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C34.

place du ministère, qui n'a que deux ans d'existence. Il déplore le manque de financement public alloué à la culture et il partage les préoccupations des membres présents, comme le rapporte le compte rendu de la réunion. «Le ministre, monsieur Georges Lapalme, [...] explique la situation au sein du gouvernement afin de souligner que les difficultés du Conseil des arts sont aussi celles du ministère et que seul un effort commun peut assurer un essor de la culture au Québec⁴¹». Le ministre s'engage à consulter le Conseil avant de prendre des décisions engageant la politique du ministère.

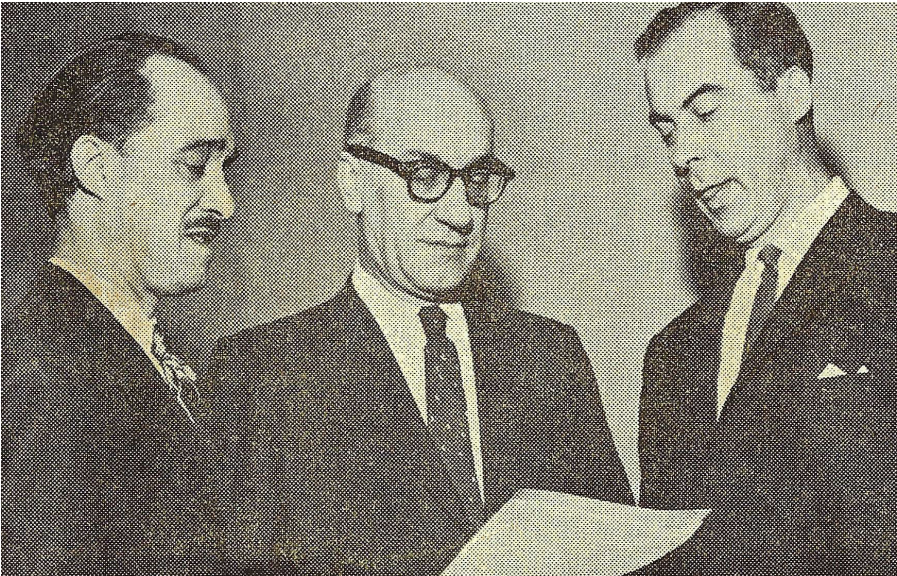
Cette réunion de l'automne 1963 marque un tournant dans la brève existence du Conseil. Le point de vue de Guy Frégault sur la constitution du Conseil des arts inspire largement le nouveau texte préparé Budden, loin des intentions initiales de Jean-Charles Falardeau. Le juriste annonce à ses collègues que la Direction des arts et lettres du MAC serait responsable d'examiner et d'accorder les subventions. Il fait lecture de l'énoncé, dont il a discuté le contenu avec le ministre Lapalme. Le mandat du Conseil des arts sera désormais «d'exprimer ses conseils et ses avis sur la politique de subventions du ministère et sur les recommandations particulières de subventions qui seront, à l'avenir, formulées par les services du ministère qui viennent d'être créés dans le cadre de la Direction générale des arts et des lettres⁴²». La version définitive et révisée durant la réunion sera encore plus précise et directe. «Le ministère assume seul, dorénavant, la responsabilité des subventions. Périodiquement, il informe le Conseil des subventions qu'il a accordées. Le Conseil formule ses commentaires sur celles-ci».

Ce changement majeur est jugé inacceptable par trois membres du Conseil des arts. Jean Simard démissionne sur-le-champ; Pierre Boucher et Gilles Marcotte votent contre le projet. Jean Papineau-Couture estime que la proposition Budden n'est pas assez forte et il se réserve

41. Procès-verbal de la 13^e réunion du Conseil des arts, le 26 octobre 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

42. Procès-verbal de la 13^e réunion du Conseil des arts du Québec, le 26 octobre 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

le droit de démissionner après réflexion (ce qu'il ne fera pas). Quant à Judith Jasmin, elle rejoindra peu après le rang des démissionnaires. Quelques jours après la réunion, les quatre membres démissionnaires écrivent au ministre Lapalme : « Depuis la fondation du Conseil, il y a deux ans, nous n'avons jamais cessé d'espérer que votre Ministère lui permettrait un jour de jouer utilement son rôle. Nous sommes bien forcés, aujourd'hui, de reconnaître que cet espoir a été déçu. Les recommandations du Conseil, quand elles ne sont pas nettement contredites, ne sont généralement qu'à moitié reçues⁴³ ».



Les débuts du Conseil provincial des arts du Québec - Jean-Charles Falardeau, président, Georges-Émile Lapalme, ministre des Affaires culturelles, et Guy Frégault, sous-ministre.

Source : Montréal, *The Gazette*, 30 janvier 1962. Archives de la Ville de Montréal, Fonds Conseil des arts, CAM, Spécilège.

43. Lettre signée par les quatre démissionnaires (Pierre BOUCHER, Judith JASMIN, Gilles MARCOTTE et Jean SIMARD) à G. É. Lapalme, le 30 octobre 1963. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

Près de quatre mois vont s'écouler avant que le Conseil ne réunisse de nouveau ses membres, le 15 février 1964. Le ministre Lapalme et son sous-ministre tiennent à assister à la réunion, compte tenu du climat difficile et de la démission de quatre membres. Lapalme explique que la mise en place de la structure administrative de son ministère l'avait amené à retirer au Conseil des arts l'étude préalable des demandes de subventions. Il avance qu'il ne pouvait pas accepter les premières formulations sur le statut et le rôle du Conseil. « Ce qui nous avait été proposé tout d'abord était tout à fait inacceptable parce qu'il s'agissait de quelque chose qui ressemblait au Conseil du Canada⁴⁴ ». Dans une note manuscrite écrite pendant la réunion, Falardeau rapporte ces mots de Guy Frégault: « Si c'était à recommencer, il n'y aurait pas de Conseil des arts⁴⁵ ». La discussion est en effet passablement animée, car elle tourne autour d'une question existentielle: le ministère des Affaires culturelles juge-t-il encore nécessaire l'existence d'un Conseil des arts? Le ministre Lapalme répond positivement: « Je suis en faveur de l'existence du Conseil. La démission de ses membres, je la ressens, parce qu'elle est injuste. Cela nous fait passer pour des caporaux⁴⁶ ». Un tour de table est demandé afin de vérifier si les membres sont prêts à rester au sein du Conseil. Tous ceux et celles qui sont présents donnent leur accord, enregistré nominalement dans le compte rendu de la réunion. L'atmosphère de crise se détend quelque peu. Le ministre rappelle qu'il tient à ce que le Conseil des arts lui adresse des avis et recommandations.

L'assemblée passe ensuite à l'examen du texte de la constitution qui sera formellement soumis au conseiller juridique du ministère des Affaires culturelles, car il s'agira de lui donner une forme officielle conforme à la loi. Trois fonctions sont définies :

-
44. Propos du ministre rapportés dans le compte rendu de la réunion du 15 février 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.
 45. Notes personnelles de J. C. FALARDEAU, DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.
 46. Propos du ministre rapportés dans le compte rendu de la réunion du 15 février 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

- De sa propre initiative, conseiller le ministre sur toute question se rapportant à une politique culturelle générale pour le Québec ;
- Exprimer ses conseils et avis sur la politique de subventions du ministère. Le ministre assume seul dorénavant la responsabilité des subventions. Périodiquement, il informe le Conseil des subventions qu'il a accordées. Le Conseil formule ses commentaires sur celles-ci et soumet son opinion sur la meilleure politique à suivre en ce domaine ;
- Accepter la responsabilité de tâches particulières qui lui sont demandées par le ministère⁴⁷.

La nouvelle constitution prévoit aussi « que le ministre, dans toute la mesure du possible, informe, prévienne ou consulte le Conseil avant de prendre des décisions importantes engageant la politique du ministère ». Enfin, elle propose la création d'un bureau de direction de six membres. Le texte est officiellement adopté. Le 4 mars 1964, les journaux publient intégralement le texte de l'entente et le journal *La Presse* titre : « Lapalme fait la paix avec le Conseil des arts ».

Mais les relations entre le Conseil et le ministère ne s'améliorent pas pour autant. Jean Octeau, le secrétaire du Conseil, démissionne afin de prendre la Direction des arts et lettres du ministère des Affaires culturelles et son poste de secrétaire reste vacant. Surtout, le ministère ne donne pas suite à l'entente survenue en mars, malgré trois rencontres entre Falardeau et Frégault. Le printemps 1964 s'étire sans qu'une nouvelle réunion du Conseil ait été tenue. Devant cette situation, le président prend lui-même l'initiative de convoquer une réunion spéciale le 20 juin 1964, réunion « pour laquelle les frais de voyages ne seront pas remboursés parce que la réunion n'a pas de caractère formel ». Budden s'inquiète de la situation : « The long silence since the Minister agreed to our last proposition suggests that all is not well⁴⁸ ». Anson-C.

47. Procès-verbal de la 14^e réunion du Conseil des arts, le 15 février 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

48. Lettre de William Hanbury BUDDEN à J. C. Falardeau, le 8 juin 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

McKim écrit de son côté au président : « Vous avez ma sympathie parce que je crois que vous êtes dans une situation délicate⁴⁹ ». Situation délicate en effet. Falardeau songe sérieusement à remettre sa démission – comme président *et* comme membre du Conseil des arts – en juin 1964, et il rédige même un projet de lettre, jamais envoyée, mais conservée dans ses dossiers. « J’ai l’évidence irrécusable que le Ministère des Affaires culturelles préfère poursuivre seul sa tâche⁵⁰ », écrit-il.

En fait, ce sont tous les membres du Conseil des arts qui songent sérieusement à démissionner cet été-là, après s’être réunis en juin. Le 13 juillet 1964, Jean-Charles Falardeau écrit au premier ministre Jean Lesage une longue lettre de trois pages afin de solliciter une rencontre avec lui. Il annonce d’entrée de jeu cette menace de démission en bloc des membres du Conseil des arts. Il énumère ensuite la liste des griefs que ceux-ci ont formulés. Il déplore d’abord que le ministère n’ait pas donné suite au long avis sur la politique culturelle qui a été résumé plus haut. Il n’y a pas eu non plus de suites données à d’autres propositions venant du Conseil, notamment celle de préparer un ouvrage sur le Québec en vue de la tenue de l’Expo 67 à Montréal. Enfin, Falardeau critique le fait de ne pas avoir été consulté lors de la mise en place de la Direction des lettres et sciences au sein du ministère, dont le Conseil a appris l’existence par les journaux, « ce qui nous a laissé la très précise et détestable impression que le Ministère, sans aucune discussion préalable d’une “division du travail” entre lui et nous, comptait dorénavant s’acquitter seul de toutes les tâches dont, jusque-là, nous avons estimé que nous partagions la responsabilité. [...] Nous sommes dans la situation paradoxale d’un organisme officiel qui est *une pure fiction*⁵¹ ». Falardeau poursuit :

49. Lettre de Anson-C. McKIM à J. C. Falardeau, le 10 juin 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

50. Projet de lettre de J. C. FALARDEAU rédigée en juin 1964 (non envoyée), DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

51. Lettre de J. C. FALARDEAU à Jean Lesage, premier ministre, le 13 juillet 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,25. Souligné dans le texte.

Le gouvernement du Québec va bientôt prendre des mesures radicales destinées à favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Une planification et une politique dynamiques semblables s'imposent également dans la sphère des activités culturelles. Les besoins intellectuels et spirituels de la collectivité sont impérieux et le progrès dans la satisfaction de ces besoins est autant sinon plus urgent que dans les activités économiques. Le Conseil des Arts du Québec doit et veut jouer un rôle capital dans cet essor. Il le fera à la condition d'avoir un statut reconnu et les moyens pratiques d'exercer son action⁵².

Cet argument a une signification particulière, car, au début des années 1960, l'infériorité économique des Canadiens français est la grande question sociale qui s'impose sur la place publique, reléguant au second plan celle de l'essor culturel, chère à Falardeau, mais aussi au ministre Georges-Émile Lapalme. Le gouvernement de Lesage entend tout faire pour contrer cette infériorité et priorité est donnée à une série de mesures qui seront prises durant ses deux mandats (1960-1962 et 1962-1966) : nationalisation des compagnies privées d'hydroélectricité, création de la Société générale de financement (SGF), dossier de la sidérurgie, création de la Caisse de dépôt et placements, etc., sans oublier la réforme radicale du système d'éducation avec pour slogan « Qui s'instruit s'enrichit ». Lesage était aussi impliqué dans plusieurs négociations avec le gouvernement fédéral visant à rapatrier certains pouvoirs et surtout, les points d'impôt nécessaires au financement des diverses initiatives prises.

L'essor culturel passait au second plan dans l'appareil de l'État et dans la pensée politique de Jean Lesage. Cela transparaît nettement dans la réponse polie, mais ferme que ce dernier adresse à Falardeau avant d'accepter de le rencontrer. Lesage juge sévèrement « l'intempestivité même de la demande ». Le premier ministre rappelle « l'intérêt que je porte à l'épanouissement de notre vie culturelle ». Mais son gouvernement

52. FALARDEAU reprend les mots d'un mémo rédigé quelques mois auparavant lors de la demande de rendez-vous avec le premier ministre. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, (P126/C3,25).

est en fin de session parlementaire et à la veille d'une importante conférence interprovinciale. Il ajoute : « Votre affaire peut être extrêmement importante et être moins urgente que d'autres qui sont inférieures dans la hiérarchie des valeurs humaines, infériorité qui n'enlève pas à celles-ci leur caractère vital, dans le domaine économique, par exemple, ou constitutionnel, ou parlementaire, ou politique, ou financier⁵³ ». Le premier ministre invite Falardeau à « rappeler en temps et lieu votre demande d'entretien quand la pression des événements sera moins forte, à moins que vous ne décidiez dès maintenant que l'avenir culturel de notre Province est intimement lié à l'examen immédiat de vos griefs, ce qui m'inquiéterait sur le sens des proportions du Conseil des Arts⁵⁴ ». Lesage, qui connaît bien Falardeau, ajoute un mot personnel à sa réponse officielle : « Veux-tu me faire l'amitié de te mettre à ma place, de ne pas te laisser hypnotiser par un point de vue trop spécialisé et de ne pas te coller les yeux sur l'écorce de l'arbre qui cache la forêt. Transcende, mon cher, transcende!⁵⁵ » La réception du premier ministre est pour le moins sèche et elle révèle bien que le champ de la culture n'est pas prioritaire dans son gouvernement, malgré le discours officiel qu'il tient sur l'importance de la culture et de la langue française au Québec.

Falardeau n'est pas seul à déplorer l'absence de moyens financiers consacrés au volet culturel. André Laurendeau s'en était lui aussi inquiété dans un éditorial du journal *Le Devoir* : « Le ministère des Affaires culturelles fait figure de parent pauvre. Ligoté par l'extrême exigüité de son budget, il met trop de temps à s'ébranler. On dirait que le gouvernement le croit efficace simplement parce qu'il lui a donné le coup de pouce originel : c'est insuffisant⁵⁶ ». En fait, c'est le ministère

53. Lettre de Jean LESAGE, premier ministre, à J. C. Falardeau, le 20 juillet 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,25.

54. *Idem.*

55. *Id.*

56. André LAURENDEAU, « Le réveil du Canada français et son expression politique », éditorial, *Le Devoir*, 12 janvier 1963.

des Affaires culturelles lui-même qui vit une crise existentielle au sein du gouvernement de Jean Lesage au cours de cet été 1964. Les relations entre le ministre Lapalme et le premier ministre sont très tendues. Le budget du ministère des Affaires culturelles est famélique et les projets de dépenses soumis par le ministre sont scrutés à la loupe et même contestés par le conseil de la Trésorerie au sein de l'appareil gouvernemental. Le 4 septembre 1964, Georges-Émile Lapalme annonce sa démission comme ministre des Affaires culturelles. Fernand Harvey résume les raisons de son geste : « Coup de tonnerre dans les médias, surpris par un tel geste d'éclat en pleine Révolution tranquille. [...] Diverses raisons expliquent ce geste spectaculaire. Lapalme caressait de grands projets pour le ministère des Affaires culturelles [...]. Or les maigres crédits alloués au MAC freinaient son action⁵⁷ ». Lapalme déplorait les lenteurs administratives à faire entériner les nominations des responsables des différents services dont il avait la charge. « À ce qui aurait pu être considéré comme les lenteurs inévitables d'une administration centralisée, venait s'ajouter un droit de veto de celle-ci sur les orientations et les contenus culturels⁵⁸ », ajoute Harvey, sans oublier l'absence d'appui de la part du premier ministre Lesage comme en témoigne la lettre envoyée à Falardeau.

Pierre Laporte est nommé ministre des Affaires culturelles le 9 septembre 1964. Falardeau met de côté le projet de démissionner de son poste de président du Conseil des arts et, comme les autres membres, il attend de voir quelle orientation donnera le nouveau ministre au MAC. Quelques semaines plus tard, Falardeau rencontre Jean Lesage « entre lui et moi seul », le 24 septembre 1964. Il lui demande si le gouvernement veut un Conseil des arts et s'il aura un réel rôle à jouer au sein du ministère. Il expose « sa conception du ministère des Affaires

57. F. HARVEY, « Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec », art. cit., p. 33.

58. *Id.*

culturelles rénové et d'un Conseil des arts relancé⁵⁹ ». Lesage téléphone immédiatement à Pierre Laporte et le ministre des Affaires culturelles confirme au premier ministre Lesage qu'il convoquera le président du Conseil aussitôt que possible et qu'il « entend donner au Conseil des arts la priorité absolue dans sa prise en main du Ministère des Affaires culturelles⁶⁰ ».

Plus de deux mois après son entrée en fonction, le ministre Pierre Laporte invite à souper les membres du Conseil des arts au Canadian Club de Montréal le 19 novembre 1964, veille de la 15^e réunion du Conseil. Falardeau rédige un discours de bienvenue au ministre. Homme de culture, il évoque « le vieux mythe du Phoenix qui renaît de ses cendres. [...] C'est le présent et l'avenir de notre relation qui m'intéresse et me préoccupe plus que tout⁶¹ ». Mais il précise tout de suite que, contrairement au Phoenix, le Conseil des arts n'était cependant pas en cendres...

Le ministre Laporte soutient qu'il tient à travailler étroitement avec le Conseil et il annonce qu'il souhaite préparer un Livre blanc qui formulera une politique culturelle pour le Québec et un plan d'action pour les cinq prochaines années. L'idée d'une telle politique était déjà dans l'air depuis que le Conseil des arts avait rédigé un avis sur la question. Laporte annonce qu'il travaille à mettre sur pied un Comité spécial qui sera chargé de le rédiger, présidé par Guy Frégault, et il invite le Conseil à y déléguer deux membres. Guy Viau ainsi que Jean-Charles Falardeau sont nommés pour en faire partie. Guy Frégault ajoute que Maurice Bouchard, André Patry et Jean Vallerand se joindront à eux. Un dernier membre complétera plus tard les rangs du comité, Helmet Blume, qui représentera la communauté anglophone. Ce comité tiendra sa première réunion dès le 29 décembre 1964. Laporte souhaite

59. Lettre de J. C. FALARDEAU à ses collègues du Conseil des arts, le 9 octobre 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C25.

60. *Idem.*

61. Notes manuscrites de J. C. FALARDEAU prises durant la réunion, le 20 novembre 1964. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14

par ailleurs combler les sièges vacants au sein du Conseil et il invite les membres à lui faire des propositions de candidats potentiels. Il désire enfin parvenir à une entente définitive sur la Constitution interne du Conseil, discutée depuis 1962, adoptée lors de la réunion précédente, soit, mais non encore officialisée par l'appareil gouvernemental. Bref, le contact est bien établi avec le nouveau ministre des Affaires culturelles.

Un mois plus tard, le 19 décembre 1964, le Conseil des arts adopte la version définitive du projet de Constitution qui a été révisée par M^e Jean-Claude Royer, le conseiller juridique du MAC. Il aura fallu attendre à la 16^e réunion du Conseil – trois ans après sa création – pour en venir à un texte officiel, accepté par toutes les parties. Lors de cette réunion, l'assemblée dresse une liste de 34 personnes, appartenant à dix domaines d'activités dans le champ culturel, qui sont susceptibles de combler les sièges vacants au Conseil, afin de répondre à la demande du ministre. Parmi ces noms se trouvent ceux de Jean Éthier-Blais, Pierre Dansereau, Jacques Godbout, Louis-Edmond Hamelin, Luc Lacourcière, Jeanne Lapointe, Jean-Paul Lemieux, Hugh MacLennan, Guy Rocher, Jean-Louis Roux et Claude Ryan. Le Conseil des arts entend faire appel à des personnes connues dans le domaine de la culture, comme ce fut le cas lors de sa mise sur pied. La liste est soumise au ministère.

Le temps des fêtes de Noël et du Nouvel An est peu propice à la tenue de réunions ou de rencontres, mais Falardeau tente à plusieurs reprises de voir le ministre, sans succès, même au début de la nouvelle année. Le 14 janvier 1965, il apprend avec étonnement, en lisant le journal du matin, que le ministère des Affaires culturelles avait nommé la veille six nouveaux membres au Conseil des arts, par l'arrêté en conseil numéro 89, soit cinq hommes et une femme : Jean Béraud, Roger Champoux, Solange Chaput-Rolland, André Patry, Giuseppe Turi et... Guy Frégault. Un seul des 34 noms suggérés dans la liste, celui d'André Patry, a été retenu. La nomination du sous-ministre comme membre du Conseil, chargé de donner des avis à son propre ministère, est surprenante. Falardeau y voit un conflit de rôles potentiel, auquel

s'ajoute le fait qu'il ait eu par le passé des relations difficiles avec le sous-ministre. Ce n'est que le 26 janvier 1965 que le ministre Pierre Laporte informe Falardeau, par écrit, des nominations qu'il a faites au Conseil. Une semaine plus tard, le 3 février, Jean-Charles Falardeau remet au ministre, en main propre à 8 h 30, sa démission comme président du Conseil des Arts du Québec. La lettre est sans équivoque sur l'état d'esprit qui l'anime. Il est nettement déçu de la tournure des événements et il est sceptique sur le véritable rôle que pourra jouer le Conseil des arts dans l'avenir. « J'ai consacré à cette tâche, depuis trois ans, beaucoup de temps et de travail ingrat. J'étais prêt à continuer. Je ne puis, cependant, dans les circonstances, continuer à être identifié à un poste dont j'ai de nouveau l'évidence qu'il sera, plus que jamais, une pure fiction⁶² ».

Falardeau est remplacé à la présidence par Guy Viau. Le sociologue entend toutefois demeurer membre du Conseil des arts parce qu'il tient malgré tout à participer étroitement à l'élaboration du Livre blanc sur la culture en tant que membre du comité chargé de sa rédaction.

Le Conseil des Arts, des Lettres et de la Science

L'année 1965 a marqué un nouveau départ pour le Conseil. Le ministre Laporte avait pris les rênes du ministère, la constitution avait été officiellement adoptée et un nouveau président était entré en fonction. Le Conseil des arts s'est résolument tourné cette année-là vers la rédaction d'avis et de conseils en conformité avec la redéfinition de son rôle et il s'est engagé dans la réflexion sur les orientations à donner au Livre blanc. Le Conseil a aussi modifié sa structure interne de fonctionnement. En février 1965, il s'est doté d'un Comité directeur formé du président Guy Viau, d'André Patry, secrétaire, de William

62. Lettre de J. C. FALARDEAU à Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles, le 3 février 1965. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,16.

Budden et Jean-Charles Falardeau comme membres. Ce dernier a choisi de rester actif au sein du Conseil, malgré les critiques qu'il a formulées à maintes reprises. Le professeur d'histoire Marcel Trudel deviendra président du Conseil des arts plus tard dans l'année.

La réflexion sur la politique culturelle du Québec mobilise l'attention et les énergies des membres du Conseil dans le nouveau contexte. Ils y consacrent beaucoup de temps et tiennent plusieurs longues réunions au cours du mois de mai 1965. Ils vont revenir sur ce dossier à maintes reprises jusqu'à la rédaction finale du projet de Livre blanc, qui sera examiné lors de la réunion du Conseil le 22 avril 1966. Le ministre Laporte tient à prendre connaissance du contenu détaillé des discussions et un sténotypiste mandaté par lui a préparé un document de 188 pages.

Le 15 octobre 1965, le Conseil décide de modifier son nom pour celui de «Conseil des Arts, des Lettres et des Sciences du Québec», notamment dans le but d'éviter la confusion avec le Conseil des arts du Canada dont le mandat était différent. Bien des gens continuaient en effet d'envoyer des demandes d'aides financières directement au Conseil des arts du Québec, croyant qu'il jouait le même rôle que son pendant fédéral. Le Conseil choisit aussi de calquer ses diverses commissions sur les entités de la Direction des arts et lettres du MAC, afin de faciliter le travail de rédaction des avis en identifiant plus clairement leur destinataire. Trois commissions sont mises sur pied, soit la commission *Diffusion de la culture*, présidée par le père Benoit Lacroix, la commission *Arts et Lettres*, présidée par Jean Vallerand, et la commission *Enseignement artistique*, présidée par Jean Papineau-Couture. La création des trois commissions amène le Conseil à multiplier les avis.

Les problèmes entourant la publication d'ouvrages au Québec retiennent d'abord son attention. La concurrence avec les éditeurs français et américains est vive et les coûts d'impression sont plus élevés

en territoire québécois. Le marché du livre est aussi plus restreint. La population est peu scolarisée et les institutions d'enseignement supérieur sont encore peu nombreuses, sans parler du sous-développement du réseau des bibliothèques. Le conseil suggère d'abandonner les subventions données à la publication directe de certains ouvrages dans le cadre du programme d'assurance-édition et il propose de le remplacer par une aide financière donnée directement aux maisons d'édition. Le budget de l'assurance-édition était assez élevé, soit 100 000 \$ en 1965-1966. Le ministère choisit cette année-là d'allouer la moitié de cette somme sous forme d'aide directe aux maisons d'édition et le montant passe à 85 000 \$ l'année suivante. Le Conseil entend aussi encourager la diffusion du livre québécois à Paris et il propose même que l'État finance l'envoi par avion de quelques quotidiens québécois pour être vendus dans les kiosques de la capitale française. Dans un autre avis, en septembre 1966, le Conseil recommande au gouvernement de créer la fonction d'éditeur officiel de l'État afin de prendre en charge l'édition et la diffusion de toutes les publications gouvernementales. Le dossier de l'aide aux revues fait également l'objet de plusieurs réflexions du Conseil. Jusque-là, l'État aidait indirectement les revues par l'achat d'abonnements distribués à diverses institutions; le Conseil propose de modifier cette pratique en élaborant plutôt un programme d'aide financière directe et il a élaboré un avis sur l'augmentation de l'aide aux revues littéraires du Québec. Le Conseil émet par ailleurs des réserves sur la publication de la revue *Culture vivante* par le MAC, arguant qu'une telle responsabilité n'entraîne pas dans son mandat.

Le Conseil se saisit également du dossier du Musée des beaux-arts de Montréal, considéré alors comme une institution plutôt à caractère anglophone, et dont le financement, malgré le soutien de la communauté anglo-montréalaise, commence à se révéler problématique. Le 9 septembre 1966, le Conseil des arts recommande au gouvernement de reconsidérer sa politique à l'égard de ce musée en tenant compte de certains points tels que: « respect du caractère non gouvernemental de

ce musée; [...] donner au Musée des beaux arts de Montréal un style moins anglophone et faire en sorte qu'il devienne lui aussi, à sa manière la maison du peuple québécois [...]; qu'une politique positive et d'encouragement soit nettement établie entre les Musées gouvernementaux du Québec et le Musée des beaux-arts de Montréal⁶³». En outre, il se penche sur les relations entre le Québec et les minorités francophones au Canada et sur les « problèmes du français au Canada », précédant l'adoption de la Loi sur les langues officielles par le Parlement canadien. Sept recommandations sont formulées lors de la réunion du 2 décembre 1966, portant sur l'octroi de bourses d'études, la création de bureaux régionaux du Québec dans certaines provinces, l'apprentissage du français par les anglophones dans les universités francophones du Québec, etc. « Le Comité [sur la diffusion de la culture] considère, dans le même sens, qu'il vaut mieux appuyer les initiatives locales des minorités elles-mêmes (par ex. la création d'associations, d'écoles et de collèges) que promouvoir de l'extérieur de grands objectifs, coûteux, qui pourraient attirer des défiances plutôt que créer des enthousiasmes⁶⁴. » Enfin, le Conseil des arts recommande la création d'un Conseil de la recherche scientifique, en continuité avec une préoccupation qu'il avait eue dès les premiers mois de son existence. Le domaine scientifique déborde en effet le cadre des activités culturelles proprement dites. Néanmoins, le développement rapide des départements universitaires en sciences pures et appliquées justifie qu'un nouveau conseil puisse aborder les questions relevant de ces disciplines. Le Conseil préconise que la bibliothèque Saint-Sulpice devienne au plus tôt la bibliothèque d'État avec dépôt légal obligatoire et obligation d'obtenir un numéro de publication.

La liste des avis et recommandations pourrait encore s'étendre, mais les exemples qui précèdent donnent un échantillon du travail fait

63. Mémoire du Conseil des arts du Québec au ministère des Affaires culturelles, 9 septembre 1966. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

64. Rapport de la Commission de la diffusion de la culture du Conseil des arts, DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

par le Conseil des arts au cours de cette période. On notera, avec le recul, que ces propositions ont inspiré l'élaboration de plusieurs politiques publiques mises en place des années plus tard. Cependant, les membres du Conseil ont régulièrement déploré l'absence de rétroactions de la part du ministère devant les avis acheminés au bureau du sous-ministre.

« Il faut intégrer les Néo-Québécois au milieu francophone »

Le 4 décembre 1965, le ministère des Affaires culturelles met sur pied une Direction générale de l'immigration. En effet, plusieurs membres du gouvernement avaient constaté que, depuis 1946, environ un demi-million d'immigrants s'étaient installés au Québec et « qu'ils se sont orientés en forte majorité vers l'élément anglophone⁶⁵ », une situation jugée inquiétante pour l'avenir. Le ministère des Affaires culturelles est alors chargé d'élaborer des politiques visant « l'intégration des Néo-Québécois dans le milieu culturel francophone⁶⁶ ». Le budget prévoit alors la création de 40 postes de fonctionnaires affectés à cette nouvelle direction et un budget de 325 000 \$. Fait à signaler, les bureaux de la Direction de l'Immigration sont établis à Montréal et celle-ci est la première organisation gouvernementale québécoise affectée spécifiquement au dossier de l'immigration, prélude à la création d'un véritable ministère.

À l'époque, la question de l'immigration est d'abord définie comme étant un problème culturel, avec une forte préoccupation pour l'apprentissage du français. Aussi le Conseil des arts crée-t-il également une quatrième commission interne portant sur l'immigration, présidée par Giuseppe Turi. Le 27 mai 1966, cette commission propose une série

65. Ce sont les mots de Guy FRÉGAULT, rapportés dans le procès-verbal de la 21^e réunion du Conseil, le 4 mars 1966. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

66. *Idem.*

de mesures visant à « assurer l'intégration des immigrants à la majorité francophone, l'intégration demeurant la priorité numéro un d'une politique fonctionnelle d'immigration au Québec⁶⁷ ». Les membres du Conseil avancent une recommandation, assez audacieuse pour l'époque : « qu'on dirige les enfants des Néo-Québécois vers les écoles françaises⁶⁸ ». Le 9 septembre suivant, le Conseil revient à la charge avec une autre proposition sur l'immigration : « que le Gouvernement du Québec encourage, enfin, par tous les moyens possibles et légitimes, les groupes ethniques à adopter le français⁶⁹ ». Deux mois plus tard, le Conseil se montre plus précis et souhaite « que le Gouvernement du Québec déclare le français langue officiellement prioritaire au Québec⁷⁰ ».

Au début de l'année suivante, le Conseil recommande la création au moment opportun d'un ministère de l'immigration au Québec et il souhaite la mise sur pied d'une commission d'enquête sur l'immigration et la langue française. « Le Conseil des arts recommande que le ministère des affaires culturelles institue une Commission d'enquête pour étudier les difficultés réelles et objectives de faire adopter le Français de la part des Néo-Québécois et pour proposer des remèdes efficaces à cette situation⁷¹ ». Cette recommandation sera suivie, une année plus tard, par le gouvernement du Québec – alors que Jean-Jacques Bertrand (Union nationale) était premier ministre – par la création d'une *Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec*, instituée le 9 décembre 1968 et présidée par Jean-Denis Gendron, professeur à l'Université Laval.

67. Rapport du président de la commission de l'immigration du Conseil des arts, 26 mai 1966. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

68. *Idem*, recommandation IV-4.

69. Recommandations du Conseil des arts touchant le travail de la Direction générale de l'immigration, le 9 septembre 1966. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

70. Procès-verbal de la 24^e réunion du Conseil des arts, le 2 décembre 1966. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

71. Procès-verbal de la 25^e réunion du Conseil des arts, le 17 février 1967. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

Vers la fin des activités du Conseil des arts

Le 5 juin 1966, l'Union nationale dirigée par Daniel Johnson (père) prend le pouvoir et Jean-Noël Tremblay devient ministre des Affaires culturelles. Dans une allocution prononcée le 28 septembre 1966, le ministre annonce, sans plus de précision, le projet de créer une Académie des Arts, des Lettres et des Sciences chargée de conseiller le ministre dans ces trois domaines : « Il nous semble que le temps est venu de créer au Québec une Académie. Sa tâche consisterait d'abord à définir des normes, et ses membres, soigneusement choisis, pourraient utilement conseiller le ministère en toute matière d'art et de culture⁷² ». Le projet du ministre sera repris dans le premier Discours du trône du gouvernement de Daniel Johnson, lu le 1^{er} décembre 1966.

Cette annonce officielle inquiète les membres du Conseil des arts et son président sollicite une rencontre avec le ministre. Marcel Trudel soulève alors la question de la survie du Conseil, mais il ne reçoit qu'une réponse évasive du ministre : « Le Conseil des arts continue d'exister aussi longtemps que la loi n'a pas été abrogée » se contente-t-il de répliquer.

Malgré l'incertitude qui entoure leur statut, les membres du Conseil des arts poursuivent leur travail. Le 12 mai 1967, ils se réunissent dans une salle du Pavillon du Québec sur le site d'Expo 67. Plusieurs projets d'avis au ministère sont à l'ordre du jour. Le Conseil suggère que soient favorisés les échanges d'étudiants inscrits dans les programmes d'études supérieures. Il conseille au Gouvernement d'élaborer une véritable politique d'intégration des immigrants, « de la façon la plus claire et la plus précise possible, dans l'espoir qu'elle soit on ne peut plus vigoureuse et apte à intégrer le plus grand nombre possible de Néo-Québécois dans le milieu francophone du Québec⁷³ ». Il recommande qu'on clarifie

72. Allocution du ministre Jean-Noël TREMBLAY, le 28 septembre 1966, p. 4. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

73. Procès-verbal de la réunion du 12 mai 1967. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

la question de la reconnaissance des diplômes et des qualifications des immigrants, une revendication qui perdurera pendant des années. Par ailleurs, le Conseil « déplore que la vie culturelle du Québec ne soit pas mise en valeur dans le Pavillon du Québec » sur le site de l'exposition universelle. Les concepteurs du pavillon avaient en effet pris le parti de montrer le visage moderne du Québec – en mettant de l'avant ses réussites économiques et technologiques (barrages de la Manic notamment) – ce qui avait soulevé une certaine controverse lors de son ouverture.

À l'automne 1967, Marcel Trudel reçoit un avis juridique du ministère l'informant que l'organisme n'avait plus le nombre requis de membres en règle pour respecter le quorum nécessaire à son bon fonctionnement. En effet, plusieurs membres avaient démissionné après avoir été nommés ailleurs à des fonctions importantes (André Patry, Guy Viau, et Jean Vallerand, notamment) et Jean Béraud était décédé. De plus, l'avis juridique stipulait que Marcel Trudel n'avait pas été nommé par arrêté en conseil, contrairement à ses deux prédécesseurs, Jean-Charles Falardeau et Guy Viau, mais seulement élu président du Conseil des arts par un vote de son assemblée. Le 24 novembre, Trudel s'inquiète de la situation auprès de Guy Frégault. Un nouvel avis juridique, sollicité par le sous-ministre à la suite de cette rencontre, contredit le premier avis et confirme que le Conseil pouvait poursuivre ses travaux.

Il s'écoulera presque un an avant que le Conseil ne réunisse de nouveau ses membres, le 22 mars 1968. Ceux-ci avaient cependant travaillé en comités restreints et le Conseil avait adopté 21 avis sur divers thèmes : les dons aux musées, la diffusion du livre québécois, l'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise du Québec, etc. Le Conseil avait également poursuivi ses réflexions sur les politiques linguistiques et sur l'intégration des immigrants à la majorité francophone, le grand dossier de l'heure. Il avait formulé un nouvel avis sur la reconnaissance des diplômes des immigrants et plaidé pour

une politique beaucoup plus active en matière d'immigration en avançant que l'État québécois devrait s'occuper du recrutement des immigrants sur son territoire, une responsabilité jusque-là dévolue au gouvernement fédéral. Il précise: «Le Conseil des Arts recommande que le Gouvernement du Québec s'occupe aussi du recrutement des immigrants, en tenant surtout compte des besoins économiques et culturels du Québec⁷⁴».

Pour la première fois de son existence, le Conseil décide de rendre publiques ses 21 recommandations dans un communiqué de presse. Il s'était en effet maintes fois inquiété du suivi de ses recommandations, ne recevant pas de réponses de la part du ministère des Affaires culturelles. En rendant publics ses avis, les membres du Conseil souhaitaient que ceux-ci fassent l'objet de débats publics et que les organismes visés au sein de l'appareil gouvernemental soient incités à prendre position dans ces dossiers. Par ailleurs, les membres du Conseil des arts formulent une dizaine de questions à l'attention du ministère des Affaires culturelles sur l'état des avis passés. Manifestement inconfortable avec ces prises de position, Guy Frégault démissionne comme membre du Conseil des arts le 24 mai 1968.

Le Conseil se réunit de nouveau le 31 mai 1968. La question de l'immigration et celle du statut de la langue française occupent désormais beaucoup de place dans les délibérations. Plusieurs avis sont adoptés. «Le Conseil des Arts recommande que, dans le langage même des organismes officiels, l'usage du français dans le Québec ait toujours la préséance et qu'il soit favorisé par tous les moyens possibles, surtout dans sa qualité qui demande une nette amélioration pour pouvoir s'imposer un jour comme langue de culture⁷⁵». Un autre avis stipule «que, dans les écoles secondaires anglaises du Québec, aucun diplôme de fin d'études ne soit attribué avant que le candidat ait subi avec succès

74. Procès-verbal de la 27^e session du Conseil des Arts, le 22 mars 1968. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

75. Procès-verbal de la 28^e session du Conseil des Arts, le 31 mai 1968. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

un examen oral sur la connaissance du français comme langue d'usage ». Les membres du Conseil prennent soin de préciser que les politiques linguistiques en faveur du français doivent respecter les droits historiques de la minorité anglophone. Un avis demande ainsi « que soient toujours conservés pour la minorité anglophone du Québec le droit à l'éducation dans des écoles publiques anglophones, et le droit de parler la langue maternelle au parlement et dans les cours⁷⁶ ». Le Conseil formule par ailleurs un avis portant sur la langue de travail, rédigé par la commission présidée par le père Benoit Lacroix, qui reflète la conception élargie que ses membres se font de la culture. « Le Conseil des arts recommande que les ministères compétents interviennent pour que les contrats de travail soient rédigés en français et que les instructions dans l'industrie soient données en français⁷⁷ ».

Ces avis sont acheminés au bureau du ministre des Affaires culturelles. Un haut-fonctionnaire informe cependant le secrétaire du Conseil qu'il n'a plus à s'occuper de l'immigration, car la question relève désormais du Secrétariat de la province. Cette intervention surprend Marcel Trudel, car le MAC n'avait pas pris soin de l'informer de ce changement important. Cet « oubli » témoigne de la distance qui s'était creusée entre le Conseil des arts et l'appareil gouvernemental depuis l'élection de l'Union nationale. La dernière réunion du conseil a lieu le 24 octobre 1968. Le président Marcel Trudel transmet à Guy Frégault les résolutions adoptées, mais trois mois plus tard seulement. Pour expliquer ce retard, il évoque la « désorganisation du secrétariat du Conseil, le mandat de M. Patenaude étant terminé⁷⁸ ». Les rapports annuels du MAC ne font que mentionner l'existence du Conseil des arts du Québec pour les années 1967-1968 et 1968-1969, sans publier

76. Procès-verbal de la réunion du Conseil des arts, le 31 mai 1968. DAUL, Fonds Jean-Charles Falardeau, P126/C3,14.

77. *Idem.*

78. Lettre de Marcel TRUDEL à Guy Frégault, le 13 janvier 1969. Archives nationales du Québec, Fonds du ministère de la Culture et des Communications, E6, 1976-00-066 boîte 6.

son rapport d'activités comme par le passé. Le Conseil disparaît de l'organigramme en 1969-1970.

Le Conseil des arts du Québec est officiellement aboli dix-huit ans plus tard, par la loi 116 adoptée le 18 novembre 1986. La ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, explique ainsi, à l'Assemblée nationale, les motifs de cette abolition: «Ce conseil est inopérant depuis le 24 octobre 1968. Le mandat de ce conseil n'a vraiment jamais été clairement défini. En pratique, il a surtout agi à titre consultatif dans l'étude des demandes de subventions. Aujourd'hui, le mécanisme administratif, l'administration financière, la programmation budgétaire annuelle, la politique des jurys et des comités d'évaluation ainsi que l'existence d'associations professionnelles [...] suppléent largement à l'existence d'un tel conseil⁷⁹».

Conclusion

Le rôle et le statut du Conseil des arts avaient été mal spécifiés lors de sa création en 1962. Au départ, ses membres s'inspiraient du modèle britannique – le *arm's length* – ou encore, du Conseil des arts du Canada, doté de bons moyens financiers et d'une grande autonomie, et ils souhaitaient jouer un rôle actif dans l'octroi de bourses et de subventions sur la culture. Mais le ministère des Affaires culturelles s'était doté dès sa création d'une structure administrative afin de remplir lui-même ce mandat, ce qui a obligé le Conseil à abandonner ses premières ambitions. Plus de deux ans ont été nécessaires pour établir la constitution du Conseil des arts du Québec et pour délimiter la fonction-conseil qui lui a finalement été attribuée. C'est en remplissant cette fonction qu'il a laissé un important héritage au cours de la décennie phare de la Révolution tranquille.

79. Lise BACON, ministre des Affaires culturelles, *Journal des Débats de l'Assemblée nationale*, le 12 novembre 1986, p. 3919.

Durant ses sept ans d'existence, le Conseil des arts du Québec a été un lieu de réflexion sur les politiques culturelles québécoises. Avec le recul, nous pouvons constater qu'un grand nombre de ses recommandations ont été suivies, mais avec des années de retard, que ce soit sur l'aide aux libraires, l'aide à l'édition et aux revues savantes, la mise en place d'une politique de la recherche scientifique, les subventions aux musées, la création de Télé-Québec, les subventions de recherches aux universitaires, notamment.

Le Conseil des arts a mené une réflexion originale sur la question linguistique et sur la question de l'immigration au Québec, deux dossiers chauds des années 1960. Les avis formulés – dont nous avons rapporté plus haut l'essentiel – préfigurent les politiques québécoises qui ont été mises en place par la suite pendant deux décennies. Le Conseil a manifestement fait figure de précurseur et de visionnaire en matière de politiques de francisation et sur les questions entourant l'immigration.

Les suggestions et les avis du Conseil des arts se sont heurtés aux mêmes obstacles que le ministère des Affaires culturelles sous le leadership de Georges-Émile Lapalme, soit la faiblesse des budgets pour la culture dans les années 1960 et le manque d'appuis politiques au plus haut niveau de l'appareil gouvernemental. À partir de l'été 1966, il eut à composer avec les réticences et les hésitations du nouveau gouvernement de l'Union nationale sur le dossier linguistique et sur celui de l'immigration. Le gouvernement de Daniel Johnson a ignoré pratiquement l'existence du Conseil des arts, l'amenant à cesser ses activités deux ans après sa prise du pouvoir.

Malgré les difficultés qu'il a rencontrées au cours de ses années d'existence, le Conseil des arts du Québec a laissé en héritage un ensemble d'avis pertinents qui ont contribué à la mise en place des politiques culturelles de même que les politiques de francisation du Québec.

Simon Langlois

Annexe

Membres du Conseil des arts du Québec (1962)

P. Pierre Angers	C. Anson McKim
Murray Ballantyne	Eric McLean
Roberta Beatty	Jean Octeau, secrétaire
Pierre Boucher	Cyrias Ouellet
W. Hanbury Budden	Jean Papineau-Couture
Pierre Demers	Alfred Pellan
Mario Duliani	Jean-Guy Pilon
Jean-Charles Falardeau, président	David Rome
Jean-Louis Gagnon	Jean Simard
Judith Jasmin	Yves Thériault
Rina Lasnier	Marcel Trudel
André Laurendeau	Clément Lockquell
Hélène Lessard	Jean Vallerand
Gilles Marcotte	Guy Viau, vice-président

D'autres membres se joindront par la suite au Conseil. Mentionnons Jean Béraud, Roger Champoux, Solange Chaput-Roland, Paul-Marie Côté, Pierre de Grandpré, Rév. P. Benoit Lacroix, André Patry, Giuseppe Turi.

Résumé / Abstract

Simon Langlois (1^{er} Fautueil): *Jean-Charles Falardeau et le Conseil des arts du Québec* [*Jean-Charles Falardeau and the Québec Arts Council*]

Le présent article rappelle la composition et le rôle du Conseil des arts du Québec, créé en 1962 et présidé par Jean-Charles Falardeau jusqu'en 1965. Au statut mal défini, en perpétuel conflit avec le ministère des Affaires culturelles qui assumait la gestion des affaires courantes en cette matière, le Conseil a néanmoins laissé en héritage un ensemble de propositions audacieuses et originales concernant la recherche et la culture, la langue et l'immigration, qui ne seront adoptées par le gouvernement du Québec que plusieurs années après la fin de ses activités.

Mots-clés: Québec – État – Conseil des arts – gouvernement – politique culturelle et scientifique – immigration – francisation – élites – écrivains.

*

This article deals with the composition and role of the Québec Arts Council, created in 1962 and chaired by Jean-Charles Falardeau until 1965. With a poorly defined status, in perpetual conflict with the Ministry of Cultural Affairs, which was responsible for the management of current affairs in this area, the Council nevertheless left behind a set of bold and original proposals concerning research and culture, language and immigration, which were not implemented by the Québec government until several years after the end of its activities.

Key Words: Québec – State – cultural and scientific policies – Arts Council – government agency – immigration – francisation – elites – writers.